

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
14 septembre 2022  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-dix-septième session**  
Point 30 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Prévention des conflits armés**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-dix-septième année**

**Lettre datée du 13 septembre 2022, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Ministre arménien des affaires étrangères, Ararat Mirzoyan, au sujet de l'agression militaire de grande envergure lancée par l'Azerbaïdjan le 13 septembre 2022 en direction de l'est et du sud-est de l'Arménie (voir annexe).

Les forces armées azerbaïdjanaises ont mené des attaques ciblées à l'artillerie lourde et aux drones aériens contre des positions et des zones de peuplement arméniennes, notamment sur Goris, Kapan, Vardenis, Djermouk et Sotk, qui ont fait un grand nombre de morts et de blessés.

Face à cette agression préméditée et non provoquée de l'Azerbaïdjan, la communauté internationale se doit de réagir avec fermeté et sans équivoque afin d'éviter toute nouvelle dégradation des conditions de sécurité dans la région.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Mher **Margaryan**

\* [A/77/150](#).



**Annexe à la lettre datée du 13 septembre 2022 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Erevan, le 13 septembre 2022

C'est avec la plus grande inquiétude que je vous informe que, le 13 septembre 2022, à 0 h 5, heure locale, l'Azerbaïdjan a lancé une agression militaire de grande envergure, injustifiée et non provoquée de l'Arménie, dans plusieurs directions dans le sud-est et l'est près de la frontière séparant nos deux pays. Les forces armées azerbaïdjanaises ont commencé à bombarder intensivement à l'artillerie lourde, aux lance-roquettes multiples et aux drones aériens les villes densément peuplées de Goris, Djer mouk, Vardenis, Kapan et Sotk ainsi que les villages voisins.

Cette agression a déjà provoqué plusieurs dizaines de morts et de blessés parmi la population civile d'Arménie.

La République d'Azerbaïdjan, en violation flagrante du droit international, entend manifestement occuper d'autres parties du territoire arménien, en plus des zones occupées à la suite de ses agressions de mai et novembre 2021.

Il est évident que la nouvelle agression de l'Azerbaïdjan a été planifiée bien à l'avance, le terrain ayant été préparé par une longue campagne de propagande consistant à accuser sans fondement l'Arménie de « provocations militaires ». Sont ainsi à l'œuvre les mêmes tactiques que celles employées pour préparer la guerre de 44 jours menée contre le peuple du Haut-Karabakh en septembre 2020. Ces allégations sont totalement mensongères et visent à tromper la communauté internationale.

Les agissements de l'Azerbaïdjan constituent une violation flagrante des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier du paragraphe 4 de son Article 2, ainsi qu'une violation de l'Acte final d'Helsinki et du droit international humanitaire. En outre, l'agression militaire commise par l'Azerbaïdjan va à l'encontre de la lettre et de l'esprit des déclarations trilatérales signées par les dirigeants de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Fédération de Russie les 9 novembre 2020, 11 janvier 2021 et 26 novembre 2021. Aux termes de la déclaration du 26 novembre 2021, en particulier, les parties ont notamment convenu de « prendre des mesures pour améliorer le niveau de stabilité et de sécurité à la frontière azerbaïdjan-arménienne ». L'Azerbaïdjan tente à l'évidence de mettre à mal les accords conclus dans les déclarations trilatérales.

Cette nouvelle agression devient encore plus flagrante dans le contexte de la rencontre du 30 août entre le Premier Ministre de la République d'Arménie, Nikol Pashinyan, et le Président de la République d'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, en présence du Président du Conseil européen, Charles Michel, lors de laquelle il a été décidé d'organiser une réunion des Ministres des affaires étrangères dans un délai d'un mois, et la session suivante des commissions chargées de la démarcation et de la sécurité des frontières en novembre.

J'aimerais attirer votre attention également sur le fait que, depuis un an et demi, l'Azerbaïdjan ne cesse de refuser la proposition faite par l'Arménie de retirer les troupes des deux pays de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan afin d'empêcher que la situation ne se dégrade davantage.

L'Arménie n'a cessé d'alerter la communauté internationale sur la détérioration des conditions de sécurité dans le Haut-Karabakh et le long de la frontière arméno-azerbaïdjanaise, et de mettre en garde contre la possibilité bien réelle d'une nouvelle offensive de la part de l'Azerbaïdjan.

L'attaque perfide de l'Azerbaïdjan montre que l'approche passive et « neutre » de la communauté internationale continue d'enhardir l'Azerbaïdjan à poursuivre sa politique agressive dans la région. L'Azerbaïdjan n'a été sanctionné ni pour ses attaques continues contre le peuple du Haut-Karabakh ni pour ses attaques contre le territoire souverain de l'Arménie et sa tentative insidieuse de l'annexer.

Compte tenu du climat mondial actuel en matière de sécurité, les déclarations agressives et les menées de l'Azerbaïdjan, ainsi que les revendications répétées des hauts responsables azerbaïdjanais contre l'Arménie et son territoire souverain constituent une menace tangible pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Il est nécessaire d'envoyer un signal fort, clair et univoque pour souligner que toute agression armée ou action similaire de la part de l'Azerbaïdjan susceptible d'aggraver la situation déjà fragile dans la région sera inacceptable et ne sera plus tolérée, et que ce pays devra assumer les conséquences de l'emploi de la force et de la violation de la Charte des Nations Unies dont il se rend coupable.

Depuis le début de la guerre de 44 jours en 2020, l'Arménie s'est engagée avec diligence dans divers processus de négociation en vue de stabiliser la situation dans le Caucase du Sud et de jeter les bases de la paix, malgré les injustices et les pertes subies du fait de la guerre dévastatrice qui s'est déroulée dans le Haut-Karabakh. À de nombreuses reprises, elle s'est déclarée publiquement prête à œuvrer en faveur d'une ère de paix pour la région et à ouvrir des négociations en vue d'un accord de paix avec l'Azerbaïdjan. De son côté, c'est par l'agression que ce pays répond aux efforts de médiation de la communauté internationale.

Cette attaque intervient alors que les coprésidents pour les États-Unis et pour la Fédération de Russie du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe se trouvent dans la région pour discuter des moyens d'améliorer les conditions de sécurité dans le Caucase du Sud. L'attaque commise par l'Azerbaïdjan témoigne d'un mépris flagrant pour ces efforts.

Je profite également de l'occasion pour vous informer que l'Arménie a saisi le Conseil de sécurité sur le fondement de l'Article 2, paragraphe 4, et de l'Article 33.

L'Arménie compte sur vous, en votre qualité de Secrétaire général, et sur l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble pour réagir comme il convient à la grave détérioration des conditions de sécurité dans la région du Caucase du Sud.

Dans l'intervalle, l'Arménie est en droit de repousser la force par tous les moyens, en exerçant le droit naturel de légitime défense qu'elle tient de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, afin de protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale ainsi que la sécurité de sa population.

*(Signé)* Ararat **Mirzoyan**